

Evolution des épreuves orales de langues au Concours Commun des Ecoles des Mines (CCEM: Albi, Alès, Douai, Nantes, ENSTA Bretagne) à la session 2014

En 2014, le Concours Commun des Ecoles des Mines (CCEM) qui regroupe les Ecoles Nationales Supérieures des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes ainsi que l'ENSTA Bretagne **rendra l'anglais obligatoire pour son épreuve orale de langue vivante**. Pour les élèves en 1^{ère} année de classe préparatoire ou les futurs « 5/2 » en cas de redoublement, l'anglais sera donc obligatoire à l'épreuve orale en 2014. Ils ne pourront plus choisir entre l'allemand, l'espagnol ou l'anglais.

Les futurs candidats en 2014 auront toujours la possibilité de présenter à l'écrit une "LV1" autre que l'anglais.

Un ingénieur ou un scientifique ne peut plus se permettre de faire l'impasse sur ce moyen de communication universelle. La commission du titre de l'ingénieur (CTI) exige que le diplôme ne soit remis qu'aux élèves ingénieurs ayant un niveau minimal en Anglais. Hors 10 % des élèves intégrant nos écoles n'ont jamais été évalués en anglais. Ni à l'écrit, ni à l'oral.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage d'élèves ayant intégrés une de nos écoles selon sa langue vivante ces 2 dernières années.

Intégrants	Anglais	Allemand	Espagnol
Nbr 2011	413	33	15
% 2011	89,6%	7,2%	3,3%
Nbr 2012	659	59	14
% 2012	90,0%	8,1%	1,9%

Contact: M Cédric Testanière

Secrétaire du Concours Commun des Écoles des Mines

6, avenue de Clavières

30319 ALES Cedex

Tél : 04 66 38 40 20

www.mines.net